

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2023-03(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-trois et le 16 mars, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 23 janvier 2023

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 5

Absents : 0

Votants : 5

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présent(e)s : Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente ; Monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ; Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président ; Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau.

Objet : Approbation du procès-verbal du Bureau du 9 février 2023

Le président expose :

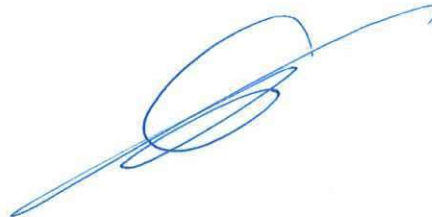
Le procès-verbal de la réunion du 9 février 2023 a été porté à la connaissance des membres du Bureau.

Il leur est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver ce document.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL



Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20230316-B-2023-03-DIR-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

BUREAU

REUNION DU 9 FÉVRIER 2023

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20230316-B-2023-03-DIR-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023

Étaient présents :

Les membres avec voix délibérative :

Monsieur Jean-Claude CASTEL, Président du Conseil d'administration ;
Monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ; Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau.

Étaient excusés :

Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente.
Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président.

Assistaient également à la réunion :

Colonel Hors-Classe Christophe PAICHOUX, directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
Colonel Nicolas BROU, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours ;
Monsieur Jean-Christophe JULIEN, chef du groupement Finances ;
Madame Corine RIESS, chef du service Finances ;
Madame Marie-France MICHEL, assistante de direction chargée des instances.

Le président remercie les membres du Bureau de leur présence et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer.

Le président désigne madame SARDELLA comme secrétaire de séance et aborde les rapports inscrits à l'ordre du jour de ce Bureau qui précède la réunion du CASDIS consacrée principalement à l'adoption du budget primitif 2023.

Rapport n°1 : Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 15 décembre 2022

Le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2022 n'entraîne aucune observation. Il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 : Demande de subventions

A la demande du président, monsieur JULIEN présente les différents dossiers en cours d'instruction destinés à obtenir des subventions au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert).

Le président précise que ce fonds abondé par l'Etat, vise à apporter un soutien financier aux politiques et aux actions de prévention des incendies de forêt et de végétation portées par les collectivités territoriales.

Monsieur JULIEN détaille la liste des opérations éligibles qui portent sur la performance énergétique (éclairage basse consommation), sur l'adaptation des territoires au changement climatique (acquisition de lots inondation) et sur la stratégie d'attaque des feux naissants (acquisition de Camions Citerne Feux de Forêts Légers, d'un camion commando, de caméras de surveillance et détection des feux).

Par ailleurs, il convient d'autoriser, comme chaque année, le président à déposer des demandes de subvention au près du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne pour les dépenses liées à la formation des acteurs de surveillance, au fonctionnement des patrouilles lacustres ainsi qu'à l'entretien des caméras de levée de doute feux de forêts.

Au terme de cette présentation le président remercie monsieur JULIEN pour le travail effectué pour rechercher des sources de financement complémentaire et constituer les dossiers, compte-tenu notamment de certains délais très courts.

Il met ensuite le rapport aux voix. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 14 h 30.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

LAURIE SARDELLA



LE PRÉSIDENT DU CASDIS

JEAN-CLAUDE CASTEL

